



En 1989, Ernest Chenières (au centre), proviseur du collège Gabriel-Havez de Creil, exclut temporairement Fatima et Leïla Achahboun (ici, de dos) qui avaient refusé d'enlever leur voile au sein de l'établissement.

JEAN-PAUL GUILLOTEAU / ROGER-VOLLET

Il y a trente ans, le voile divisait la France pour la première fois



Eugénie Bastié
ebastie@lefigaro.fr

Le mur de Berlin n'était pas encore tombé, mais l'ivresse du bicentenaire de la Révolution française, dont l'acmé fut le défilé métissé de Jean-Paul Goude sur les Champs-Élysées, avait eu le temps de redescendre. En cette rentrée 1989, la France va découvrir une réalité qui ne cessera depuis de la diviser : le voile, ou plutôt le « foulard », comme on dit alors. Tout commence au collège Gabriel-Havez de Creil, dans l'Oise, « 875 élèves dont 550 musulmans » comme on l'apprend au journal de 20 heures (à l'époque, la pudeur quant à la religion des concernés n'était pas telle qu'aujourd'hui). Fatima et Leïla, deux sœurs, et leur amie Samira, viennent à la rentrée les cheveux couverts d'un zif, voile traditionnel marocain. Ce n'est pas inédit - des cas ont déjà été relevés dès 1986, étouffés par l'administration - mais pour la première fois, les médias nationaux s'en emparent, suite au renvoi temporaire des jeunes filles prononcé par le principal Ernest Chenières. « Les tchadors de la discorde » enflamment la presse. « C'est le genre de débat - clair, net et plein de dynamisme - que les Français affectionnent et qui a l'art de les diviser en deux camps », peut-on lire dans *Le Monde* le 7 octobre. On ne saurait mieux dire : trente ans après, les camps qui se sont dessinés à l'automne 1989 fracturent encore la société française.

Depuis le débat sur l'IVG en 1974 et la bataille pour l'école libre en 1984, jamais la France n'avait connu un débat de société aussi clivant. Mais cette fois-ci, le combat n'oppose pas la gauche et la droite, il déchire chacun des camps : les socialistes, les antiracistes, les catholiques, les féministes. SOS-racisme, le Mrap et la Ligue des droits de l'homme condamnent vigoureusement l'attitude des responsables de lycée. « Il faut dramatiser ces affaires », dit Harlem Désir. Edmond Vacant et Jacques Lavédrine, deux députés socialistes et anciens instituteurs de « la laïque » se rendent eux à l'Assemblée nationale voilés d'un fichu pour protester contre le manque de soutien du gouvernement aux enseignants. C'est là d'ailleurs la grande différence avec aujourd'hui, où les syndicats de l'éducation sont imprégnés par le multiculturalisme à l'anglo-saxonne : à l'époque, les profs sont majoritairement hostiles au voile. « Bas les foulards ! » s'exclame-t-on même au Sgen-CFDT, tandis que la FEN est vent debout, et qu'à Poissy, des enseignants se mettent même en grève jusqu'à ce qu'une élève retire son foulard. Le ministre de l'Éducation nationale Lionel Jospin est dépassé. Il tergiverse, affirmant que les chefs d'établissement doivent dialoguer pour convaincre les jeunes filles de ne pas porter le tchador, mais, qu'en cas d'échec, « l'enfant - dont la scolarité est prioritaire - doit être accueilli dans l'établissement public ». Une position ménageant chèvre et chou qui ne satisfait personne.

Des compromis bancals

« La réaction de Jospin n'est pas idéologique, elle est due à la pente sociétale prise par la gauche pour compenser le réalisme économique adopté en 1983 », analyse le politologue Laurent Bouvet. « C'est aussi de l'ignorance. Beaucoup de gens ne comprennent que bien plus tard les enjeux. » Certains pourtant les avaient déjà perçus. Dans *Le Nouvel Observateur* du 2 novembre, les intellectuels Alain Finkielkraut, Régis Debray, Élisabeth de Fontenay, Élisabeth Badinter et Catherine Kintzler signent une tribune retentissante intitulée « Prof, ne capitulons pas ! ». Ces cinq figures de la gauche républicaine avertissent : « L'avenir dira si l'année du Bicentenaire aura vu le Munich de l'école républicaine ». Ils s'adressent

À l'automne 1989, trois collégiennes de Creil allaient provoquer une polémique d'envergure nationale. Le foulard islamique sera interdit à l'école, quinze ans plus tard, en 2004. Mais les fractures ouvertes à l'époque sont toujours bien vivaces aujourd'hui.

CHRONOLOGIE

17 SEPTEMBRE 1989

Exclusion de trois jeunes filles du collège de Creil pour port du voile

2 NOVEMBRE 1989

« Prof, ne capitulons pas ! » la tribune de cinq intellectuels de gauche dans « Le Nouvel Obs »

27 NOVEMBRE 1989

Arrêt du Conseil d'État affirmant que le voile ne peut constituer en soi un motif d'exclusion

3 MARS 2004

Loi sur l'interdiction des signes religieux dans les écoles françaises

à Lionel Jospin : « Négocier, comme vous le faites, en annonçant que l'on va céder, cela porte un nom : capituler. » « Nous avons tous les clergés contre nous », se souvient aujourd'hui Alain Finkielkraut. Le clergé antiraciste bien sûr, mais aussi les Églises officielles. L'archevêque de Paris M^{gr} Lustiger invite à « ne pas faire la guerre aux adolescentes beurs ». L'écrivain chrétien André Frossard dit « Je suis pour le voile », tandis que Philippe de Villiers déclare au *Figaro* : « Chassez le religieux, et l'intégrisme arrive au galop ! Pourquoi aurait-on le droit de porter l'insigne "touche pas à mon pote", et pas la kippa, la croix ou le voile ? » « Les catholiques voyaient dans cette affaire la réédition de leur propre malheur, hantés qu'ils étaient par le souvenir d'une république anticléricale, en quoi ils avaient tort », analyse Jean-François Colosimo, qui publie *Une religion française*, un essai sur la laïcité. Ils sont rejoints par les autres responsables religieux, de la Fédération protestante au grand rabbin de Paris Alain Goldmann, qui déclare que « les intolérants sont les laïques ».

Le féminisme se déchire aussi. La femme du président de la République Danielle Mitterrand affirme : « Si le voile est l'expression d'une religion, nous devons accepter les traditions quelles qu'elles soient », mais l'avocate Gisèle Halimi, grande militante du droit à l'avortement, claque la porte de SOS-racisme, considérant que le voile ne peut être autre chose qu'une aliénation.

Pourquoi 1989 ? Faut-il voir dans le surgissement du voile une « offensive islamiste » ? L'affaire du voile de Creil intervient quelques mois seulement après la fatwa lancée par l'imam Khomeyni contre l'écrivain Salman Rushdie pour ses *Versets sataniques*. Après l'échec des nationalismes arabes, la révolution iranienne de 1979 a acté un processus de « réislamisation » de l'islam qui se répercute en France où une immigration familiale s'est substituée à l'immigration de travail et où la « Marche des Beurs » de 1983 s'est soldée par une terrible désillusion, les badges et les concerts « Touche pas à mon pote » n'ayant rien réglé. « La question qui se pose est moins celle du voile que celle de l'envolement : il part à ce moment-là en flèche, et depuis il n'a pas cessé », rappelle Colosimo. Les pères des jeunes filles de Creil Ali Achaboun et Mohamed Saisini sont d'ailleurs très présents dans les médias : ils défendent leurs filles en se livrant à des exégèses du Coran. Celles-ci affichent sans complexe leur fondamentalisme : « Nous sommes des folles d'Allah, nous n'enlevons jamais notre foulard, nous le garderons jusqu'à notre mort », dit l'une d'entre elles. Mohamed Mouhajer, intégriste pro-iranien, un des fondateurs du Hezbollah organise à Paris une manifestation pour les défendre. Barbus et femmes voilées défilent à Barbès aux cris de « On est des musulmans, on est pas des fanatiques ! » « La France provoquera la colère et la haine des musulmans du monde si elle empêche le port du voile islamique à l'école » avertit le ministre iranien Mahmoud Vezi, tandis que le colonel Kadhafi dénonce l'oppression des musulmans en France.

Les propos de Lionel Jospin n'ont rien réglé, les compromis bancals se multiplient dans les établissements. Acculé, esseulé, le ministre de l'Éducation nationale, dans un geste digne de Pilate, s'en remet au Conseil d'État pour trancher la question. Le 27 novembre 1989, les sages affirment que le voile ne peut pas en soi constituer un motif d'exclusion, invoquant la « liberté de conscience » de l'élève. Ils se défont sur les chefs d'établissement. Un accommodement intenable, qui

occasionnera de multiples contentieux dans les années 1990. En 1989, une vingtaine de jeunes filles s'étaient présentées voilées en classe. En 1994, on en recense plus de 700. Si certains proviseurs s'obstinent, 55 % des exclusions sont annulées par la justice. Les islamistes ont bien compris comment utiliser le droit pour contourner les règlements : un guide pratique, signé par un certain Dr Abdallah, un converti à l'islam, est distribué aux jeunes filles pour « faire valoir leurs droits ». Cette démission du Conseil d'État, qui entrave la décision politique au nom du catalogue des droits retardera de quinze ans la législation sur le sujet. Il faudra attendre 2004 pour que la loi sur l'interdiction des signes religieux, présentée par le ministre de l'Éducation nationale Luc Ferry au nom de la « lutte contre les communautarismes », prohibe le port du voile islamique dans les écoles. Entretemps, l'islamisme a fait des progrès et le constat d'un échec de l'intégration n'a cessé de se renforcer.

Radicalisation mimétique

Il est frappant de voir la naïveté des défenseurs des filles en 1989. « Le jean finira par l'emporter sur le tchador », prédit le président de SOS-racisme Harlem Désir, tandis que M^{gr} Lustiger se demande s'il n'a pas « une signification purement oppositionnelle, un peu comme la coiffure rasta ». Le voile est perçu comme une passade adolescente plutôt que comme une véritable revendication politico-religieuse. On pense qu'il cessera de lui-même. Or, trente ans après - le temps d'une génération - il n'en est rien, comme le montre l'étude Ifop pour *Le Point* et la Fondation Jean-Jaurès, dirigée par Jérôme Fourquet et publiée cette semaine. Loin de s'être rangés à la société de consommation et d'avoir remis les signes religieux au placard du folklore suranné, les jeunes musulmans manifestent une orthopraxie de plus en plus visible. En 1989, seuls 7 % des 18-24 ans déclarent fréquenter la mosquée. Ils sont aujourd'hui 40 %. La « réaffirmation identitaire et religieuse » (Fourquet) ne passe plus seulement par le voile (si la pratique s'est renforcée, elle demeure minoritaire : 68 % des sondées affirment ne jamais le porter) mais, à l'école, « les tensions se cristallisent autour de la question halal ». Un des enseignements les plus frappants du sondage est la part des musulmans opposés à l'interdiction du voile intégral : ils sont aujourd'hui 59 % à penser que l'interdiction est une mauvaise chose, pour 31 % en 2011 au moment du vote de la loi anti-burqa. Une évolution qui fait méditer sur les effets contre-productifs de l'interdiction, à l'heure où certains prônent celle du burkini.

En 1989, Jean-Marie Le Pen tarde à réagir, puis affirme que le débat ne se situe pas sur le plan de laïcité : « C'est le problème de l'immigration qui est posé. » Il était le seul à l'époque, mais aujourd'hui, on ne peut nier que le thème de la laïcité, qui apparaissait alors comme une évidence, n'est plus au centre des débats. Chez les opposants, on parle plutôt d'égalité hommes-femmes ou d'identité française. Chez les partisans, on n'évoque plus de « droit à la différence » ou la diversité heureuse mais on dénonce l'« islamophobie », concept apparu en France au début des années 2000. La gauche « multiculti » à la SOS-racisme a muté en gauche indigéniste, tandis que les universalistes assument désormais un discours plus culturel. Radicalisation mimétique, ou clarification du débat ? « Nous ne serons plus les Napoléon de la laïcité » admet aujourd'hui, avec le recul, Alain Finkielkraut. « Je ne sais plus si je militais encore sous le drapeau de l'universel car la France ne peut pas se vanter d'en être propriétaire. Je vois bien que la laïcité française n'est ni comprise ni partagée dans le monde anglo-saxon. J'en viens donc à défendre la particularité de la France en tant que telle. »

Voilà donc ce qui a changé en trente ans : la question de la visibilité de l'islam en France a quitté l'espace restreint de l'école pour gagner toute la société. Elle a cessé d'être un enjeu simplement laïque pour devenir une question civilisationnelle. ■

Je vois bien que la laïcité française n'est ni comprise ni partagée dans le monde anglo-saxon. J'en viens donc à défendre la particularité de la France en tant que telle,

ALAIN FINKIELKRAUT